

Contribution de la LI COSAC

1. Élections Européennes

1.1 La COSAC salue la réussite des 8èmes élections Européennes, qui se sont tenues du 22 au 25 mai 2014. Bien que le taux de participation électorale fût en général plus élevé que prévu, la COSAC exprime sa préoccupation face à la participation faible dans certains États membres et à la montée de l'euroscpticisme, de l'extrémisme et de la xénophobie que reflètent les résultats ; par conséquent elle invite instamment les gouvernements concernés, les partis politiques ainsi que les institutions européennes à réfléchir sur leur part de responsabilité en matière de ces phénomènes et d'agir sans délai dans le but de les éliminer.

1.2 A cet égard, la COSAC se félicite que les chefs d'État de l'UE se sont montrés déterminés de placer parmi leurs premières priorités la croissance et la création de postes de travail, de faire des progrès dans les champs de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que de répondre aux défis du changement climatique et de l'efficacité énergétique.

2. Responsabilité Démocratique

2.1 La COSAC remarque que la récession économique et ses effets, comme par exemple les taux de chômage élevés, ainsi que la réduction des dépenses sociales et la baisse de niveau de vie, ont ruiné le prestige de l'Union européenne. A cet égard, la COSAC croit que la crédibilité démocratique de l'UE est sérieusement endommagée depuis ces 5 dernières années, puisque le besoin d'aborder les effets de la crise économique et financière et de coordonner les politiques fiscales, a poussé les gouvernements ou certaines formations du Conseil, par exemple l'Eurogroupe, de déléguer plus de compétences aux technocrates et de prendre des décisions qui sont privées –en partie ou au complet– de légitimité démocratique.

2.2 En outre, la COSAC déplore que les programmes d'ajustement macroéconomique ne sont caractérisés ni de légitimité ni de responsabilité démocratiques, comme le déclare par ailleurs la grande majorité des personnes interrogées dans le cadre du rapport semestriel. La COSAC souligne qu'à l'avenir,

ce sont des institutions vraiment responsables du point de vue démocratique qui s'occuperont en premier lieu de la création et de l'implémentation de tels programmes afin de garantir la transparence et l'appropriation politique.

2.3 La COSAC réaffirme la volonté des parlements nationaux de se lancer dans un dialogue public sur l'architecture des institutions européennes dans le contexte des Traités existantes. La COSAC est fermement convaincue qu'il faut explorer de nouvelles manières pour démocratiser le processus décisionnel sans mettre en question la méthode communautaire. Donc, le Parlement européen doit utiliser certains pouvoirs qui lui sont accordés par les Traités et développer sa coopération avec les parlements nationaux.

2.4 La COSAC salue l'accord sur le Règlement relatif au statut et au financement des partis politiques européens et des fondations politiques européennes et espère que son entrée en vigueur promouvra la démocratie représentative avec la création des partis politiques supranationaux qui vont combler le fossé entre les réalités nationales et européennes.

2.5 Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Traité de Lisbonne qui prévoyait les nominations du Président du Conseil européen et de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la COSAC félicite M. Herman Van Rompuy et la Baronne Catherine Ashton pour avoir accompli leur mission avec succès, pendant une période marquée par la crise économique mondiale et par des menaces majeures à la paix et à la stabilité dans les pays voisins au sud et à l'est de l'Europe.

2.6 La COSAC espère que la coopération entre le Conseil européen, le Service européen pour l'action extérieure, et les parlements de l'UE se continuera sans obstacles, et qu'elle sera exploitée et développée tant au niveau bilatéral qu'au niveau de coopération interparlementaire.

2.7 La COSAC est convaincue que les institutions de l'UE doivent travailler ensemble de manière constructive en tenant compte des résultats des élections et du message qu'ont envoyé les citoyens européens en ce qui concerne la nomination des chefs des institutions principales, comme il est prévu dans la Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

3. Gouvernance économique – Approfondissement de Union économique et monétaire (UEM)

3.1 La COSAC réaffirme sa conviction que l'approfondissement de l'UEM par l'introduction des politiques qui s'occuperont des insuffisances révélées après l'éclatement de la crise est d'une importance primordiale. Dans ce contexte, un

cadre financier contenant une union bancaire de plein droit, qui posséderait une surveillance effective, de la décision et des mécanismes pour la garantie des dépôts au niveau européen, et, en cas de besoin, une union fiscale et économique, sont considérés d'être l'étape prochain vers le cadre de coordination budgétaire qui est déjà mis en place.

3.2 En conséquence, la COSAC salue l'accord politique survenu pendant la présidence hellénique du Conseil sur le Mécanisme de Résolution Unique, ainsi que l'achèvement de l'accord sur le Fonds de résolution unique. Ces accords joueront un rôle vital vers l'achèvement d'une union bancaire, qui garantira la stabilité financière, diminuera le coût des défaillances bancaires sur les citoyens européens, restaurera la confiance des marchés au secteur bancaire européen et permettra aux banques de restaurer l'offre de crédit au profit de l'économie réelle, tout en préparant le chemin pour la croissance.

4. Affronter le déficit social dans l'UE

4.1 La COSAC note que la récession économique profonde dans la zone euro ainsi que la crise de la dette souveraine en cours ont placé le dialogue sur la dimension sociale de l'UEM en haut de l'agenda politique européenne. A cet égard, la COSAC souligne le besoin d'une intégration horizontale de la dimension sociale dans les politiques de l'UE ainsi que dans le cadre du semestre européen. La COSAC soutient fermement le dialogue social et la participation active des partenaires sociaux compétents afin de créer des politiques européennes plus efficaces et plus ciblées.

4.2 La COSAC exprime sa satisfaction pour les premiers signes de redressement de l'activité économique dans l'Union européenne en 2013, tant au niveau de productivité que de compétitivité. Cependant, elle souligne que la poursuite constante des politiques de consolidation fiscale est considérée d'être inefficace et elle est accusée de prolonger inutilement la crise économique (FMI, 2013) et d'entraver le redressement des perspectives de l'emploi.

5. Reconsidérer la stratégie européenne pour l'emploi

5.1 La COSAC observe avec une vive préoccupation que les conditions du marché de travail ont continué d'empirer en 2013 et met l'accent sur l'extrêmement haut niveau de chômage des jeunes dans plusieurs pays de l'UE, la persistance croissante du chômage et la détérioration de la qualité de l'emploi (comme par exemple les emplois précaires ou à temps partiel, les travailleurs pauvres, le travail informel, la polarisation des emplois et des rémunérations) ;

elle déplore donc la capacité limitée de l'UE en ce qui concerne l'élimination des échecs et des disparités au sein des marchés de travail afin de toucher le problème d'une manière efficace.

5.2 La COSAC salue les initiatives clés de l'UE par rapport au chômage des jeunes (paquet emploi des jeunes, garantie pour la jeunesse, initiative sur l'emploi des jeunes) et invite instamment la Commission européenne à augmenter les efforts afin d'accroître les meilleures opportunités d'emploi chez les jeunes Européens. En ce qui concerne l'implémentation efficace du programme « Garantie pour la jeunesse », la COSAC considère comme nécessaires la participation de tous les niveaux gouvernementaux ainsi qu'une coopération structurée avec les parties prenantes (par exemple les services de travail privés ou publiques, les entreprises, les syndicats, et les organisations de jeunesse).

5.3 La COSAC encourage la participation active des parlements de l'UE aux efforts visant à résoudre le problème de chômage des jeunes en contribuant à la désignation et à l'implémentation des plans nationaux pour la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. A cet égard, elle invite instamment les parlements à se lancer dans le dialogue interparlementaire pas seulement entre eux-mêmes, mais aussi avec les institutions européennes.

5.4 La COSAC salue l'adoption par le Conseil Education du plan de travail de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2014-2015. Elle est convaincue que ce sont les conditions et les besoins des jeunes qui doivent être pris en compte pendant l'élaboration de nouvelles politiques. A cette fin, elle encourage l'avancée de la coopération transsectorielle dans le cadre de la politique de la jeunesse, l'évolution du dialogue social et l'augmentation de la participation active des jeunes au développement et à l'implémentation des politiques qui les concernent. En outre, la COSAC souligne l'importance de garantir l'intégration de la politique de la jeunesse dans le semestre européen ainsi que dans la stratégie Europe 2020.

5.5 La COSAC reconnaît l'importance de l'entrepreneuriat dans l'économie de l'UE, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (PME), en tant qu'une source de croissance économique et de création d'emplois. A cet égard, elle encourage la promotion des politiques qui faciliteront l'accès de nouvelles entreprises et de jeunes entrepreneurs à des services de financement et de soutien, et elle soutient le développement de l'éducation et de la culture entrepreneuriales (stages, programmes d'échange, services d'information et du soutien) ayant comme but de faciliter l'intégration efficace des jeunes dans le marché de travail.

5.6 La COSAC met en garde contre une tendance inquiétante : les hauts taux de chômage chez les jeunes adultes de 25-34 ans, qui sont les premières victimes du chômage puisque ils ne disposent pas d'ancienneté ni de protection de travail comme les employés plus âgés. La COSAC reconnaît que, souvent, les jeunes adultes ne peuvent pas bénéficier des programmes de marché de travail pour la jeunesse ou des cours de reconversion pour améliorer leurs compétences et leurs perspectives professionnelles, ce qui retarde considérablement leur retour au travail. Par conséquent, elle demande à la Commission de prendre des initiatives précises et imminentes afin de résoudre ce problème.

6. Liberté, sécurité et justice

6.1 La COSAC demande au Conseil européen d'adopter les orientations stratégiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures concernant la programmation législative et opérationnelle fondée sur le progrès déjà accompli dans le cadre du programme de Stockholm ; la COSAC souligne l'importance de principe de solidarité et de responsabilité lors de la création des orientations et insiste sur le besoin d'implémenter et de renforcer les instruments existants dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens européens.

6.2 La COSAC croit qu'il faut porter une attention particulière au problème sensible de la gestion des flux migratoires et à l'intégration des immigrants légaux dans les sociétés de l'UE ; dans ce but, la task-force pour la Méditerranée a déposé des propositions, qui doivent être prises en compte puisque l'immigration clandestine par voie maritime, qui est la plus fréquente, entraîne de nombreuses pertes en vie humaine.

7. Les politiques maritimes de l'UE

7.1 La COSAC souligne que les activités navales et maritimes présentent une source inépuisable de croissance et de prospérité pour toute l'Europe. Par conséquent, elle salue l'effort commun de la Commission européenne, du service européen pour l'action extérieure, de la présidence hellénique et des États membres de développer une stratégie transsectorielle holistique afin de promouvoir et de sauvegarder la stratégie européenne en matière de sécurité maritime (SESM) ; elle est convaincue que la SESM doit toucher la sécurité maritime en prenant compte de ses aspects intérieurs et extérieurs, promouvoir des solutions globales afin d'envisager les défis européens et profiter de tous les outils et des toutes les structures du domaine de sécurité maritime, comme les missions et les opérations de la PSDC.

8. Ukraine

8.1 La COSAC salue les élections présidentielles qui se sont déroulées en Ukraine et se félicite du fort taux de participation et de la détermination claire des autorités à tenir ce qui s'est révélé être une élection digne de ce nom, globalement conforme aux engagements internationaux. Cependant, elle regrette que la péninsule de Crimée n'ait pas participé aux élections, puisqu' elle n'est plus sous le contrôle des autorités ukrainiennes, et déplore les contraintes et l'environnement hostile par rapport à la sécurité à Donetsk et à Luhansk.

8.2 La COSAC est sûre que la qualité extraordinaire de l'élection offre au nouveau président la légitimité pour établir immédiatement un dialogue avec tous les citoyens et travailler afin de préserver l'unité du pays tout en respectant la diversité de la société ukrainienne ; elle demande à l'Union européenne de travailler étroitement avec le nouveau président de l'Ukraine et de le soutenir pour décentraliser les pouvoirs de l'Etat et réaliser les réformes constitutionnelles, structurelles et économiques afin d'assurer la stabilité politique et économique de l'Ukraine. En outre, la COSAC salue les déclarations de la Fédération de Russie exprimant le respect des autorités russes pour le résultat des élections ; elle invite instamment la Fédération de Russie de coopérer avec le nouveau président légitime afin de mener un dialogue respectueux et constructif en vue de faire baisser la tension et de continuer le retrait des troupes militaires de la frontière ukrainienne.

8.3 La COSAC escompte que la Russie respectera les contrats d'approvisionnement en gaz de l'Europe. Après la crise ukrainienne, la COSAC estime que l'efficacité énergétique est devenue une priorité majeure pour l'Union européenne. A cet égard, la COSAC invite instamment la Commission et les États membres de trouver des moyens de financer des mesures visant à l'efficacité énergétique, de réduire la demande d'énergie, ainsi que de développer une stratégie de sécurité énergétique européenne.

Annexe

1. Forum des femmes

1.1 La COSAC remarque avec une grande préoccupation que les politiques d'austérité visant à affronter la crise financière ont réduit considérablement les services sociaux et la sécurité de travail. La COSAC attire l'attention sur le fait que l'impact de ces politiques sur l'indépendance économique des femmes ainsi que sur leurs conditions de vie et de travail affecte l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, et diminue leurs opportunités égales au marché de travail.

1.2 La COSAC souligne que la crise économique et financière, qui a provoqué une crise sociale, ne doit pas mettre en danger le progrès accompli dans le domaine de la promotion d'égalité entre les hommes et les femmes.

1.3 La COSAC note que, même si la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 était considérée comme l'outil principal de soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de l'implémentation de la stratégie EU2020, le fardeau que les femmes supportent est devenu plus lourd.

1.4 La COSAC déplore que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes a un profil bas ou inexistant dans l'agenda EU2020 et le semestre européen ; il juge donc nécessaire d'incorporer la perspective du sexe dans l'élaboration des objectifs EU 2020, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, la recherche et le développement, l'énergie, l'éducation et la pauvreté.